

Montréal, le 6 juillet 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel**

**À :** Gazifère Inc. et les intervenants dans le dossier tarifaire  
bisannuel 2021 et 2022 (dossier R-4122-2020)

**Objet :** Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère  
Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021  
Dossier R-4199-2022

---

Maîtres,

Le 30 juin 2022, Gazifère Inc. (Gazifère) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande pour la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Toutefois, les intervenants ayant participé au dossier tarifaire bisannuel 2021 et 2022 (dossier R-4122-2020) sont invités à déposer des commentaires dans le présent dossier.

Eu égard aux sujets qui seront examinés, la Régie accorde un budget de participation forfaitaire maximal de 7 000 \$, taxes en sus, sujet à l'appréciation de l'utilité et du caractère raisonnable des frais engagés conformément au [Guide de paiement des frais 2020](#)

La Régie fixe l'échéancier suivant pour le traitement de la demande de Gazifère :

Mardi le 16 août 2022, 12h	Date limite pour le dépôt des DDR à Gazifère
Jeudi le 25 août 2022, 12h	Date limite pour le dépôt des réponses de Gazifère aux DDR
Mardi le 13 septembre 2022, 12h	Date limite pour le dépôt des commentaires des personnes intéressées
Mardi le 20 septembre 2022, 12h	Date limite pour le dépôt de la réplique de Gazifère

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués,

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl